- FICHE SANTE -

Une fiche par enfant et par stage (à photocopier avant de compléter)

Mon enfant est inscrit à l’activité suivante :

…………………………………………………………………………..

ENFANT :

Nom : …………………………………… Prénom : ………………………

Numéro national : …………………………………………………………

Adresse : …………………………………………………………………….

N° téléphone : ……………………………………………………………….

Ecole et classe : ……………………………………………………………...

CONTACT EN CAS DE NECESSITE :

Nom : …………………………………… Prénom : ………………………..

Lien de parenté : ……………………………………………………………..

N° téléphone en journée : ……………………………………

Q**ui est le chef de ménage et quel est son numéro national ?** …………………………………………………………………...…………

INFORMATIONS MEDICALES :

Maladies antérieures de l’enfant : varicelle / oreillons / rougeole / rubéole/ bronchite / coqueluche / pleurésie / autre :…………………………………..

Autres affections : diabète / épilepsie / asthme / affection cardiaque / affection cutanée

Opération(s) subie(s) + année : ……………………………………………..

Est-il vacciné contre le tétanos ? OUI  – NON

Date du dernier vaccin : …………………………………………………….

Allergies : aux antibiotiques : OUI  – NON

A d’autres médicaments : ………………………………………..

A autre chose : …………………………………………………...

Suit-il un régime alimentaire particulier ? ………………………...................

Porte-t-il des lunettes ? OUI  – NON

CONTEXTE FAMILIAL :

L’enfant vit : chez ses parents  chez sa mère  chez son père

autre  : …………………………………………………………………

Y a-t-il eu un décès récent dans la famille : OUI  - NON

ACTIVITES / LOISIRS :

Fait-il du sport ? OUI  - NON

Si oui, lequel ? ……………………………………..

Loisirs préférés : ……………………………………………………………..

Peut-il participer à toutes les activités ? OUI  - NON

Autres renseignements utiles : ……………………………………………….

AUTORISATIONS PARENTALES :

A emmener votre enfant aux activités extérieures prévues par l’équipe d’animateurs, à pieds ou avec les transports en commun.

Pour la plaine nature : à circuler en voiture pour explorer les environs.

A appeler le médecin le plus proche si la responsable de plaine le juge nécessaire, en cas de problème de santé de l’enfant lors de son séjour dans une structure d’accueil ;

A administrer les médicaments prescrits par le médecin consulté le cas échéant ;

A appliquer du cédium, de l’harnica, ou du calmiderm en cas de petits bobos ;

A appeler le service 112 et faire hospitaliser l’enfant en cas d’urgence ;

En cas d’urgence et dans l’impossibilité de contacter les parents, ceux-ci autorisent la responsable de la plaine à prendre toute décision concernant l’enfant (traitement médical, opération …)

L’enfant peut-il rentrer seul à la maison ? OUI  - NON

J’accepte qu’une photo de groupe avec mon enfant soit publiée dans un folder et /ou dans un journal et /ou insérée sur le site de la commune de Musson : OUI  - NON

Date et signature des parents :

Eté 2017